


## REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) COUPE DE FRANCE FINALE M15 saison 2034/2035

### Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Finale Coupe de France M15	
Catégorie	M15 (F ou M)	
Abréviation	CDF M15 (F ou M)	
Commission sportive référente	CFS	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Masculin ou Féminin	

### Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	12
Nombre maximum d'équipe par GSA	1 par genre

### Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition extension volley ball
Option OPEN/PES autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale, Régionale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M15	Oui
M13 simple surclassement	Oui

### Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrits (es) sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou option OPEN, PES	3
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) hors UE	1
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue	Illimité
Nombre minimum de joueurs (ses) issus (es) de la formation française	6
Date limite de saisie du collectif sur l'espace club	<b>07/05/2035</b>
Nombre maximum de joueurs (ses) dans le collectif arrêté au <b>07/05/23</b>	16
Nombre maximum de joueurs (ses) qualifié(e)s pour la compétition	12
Nombre maximum d'encadrant par collectif	4

**Le collectif dûment validé par la FFvolley/CFS devra être imprimé par chaque club participant et être présenté lors de la réunion technique qui se tiendra la veille du 1<sup>er</sup> jour de compétition.**

**Un(e) joueur(euse) ne pourra pas participer à la Phase Finale de la Coupe de France Jeune, si elle/il a participé à un tour de Coupe de France, quelle que soit la catégorie, avec un autre club au cours de la saison.**

#### Art 5 - CALENDRIER

Phase Finale	<b>19 au 21 mai 2035</b>
Lieu pour les Equipes Féminines	<b>A définir</b>
Lieu pour les Equipes Masculines	<b>A définir</b>

#### Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la 1 <sup>ère</sup> rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence du marqueur	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	30 minutes

#### Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats pour chaque journée de compétition sur le site FFvolley	A la fin de la rencontre
A l'issue de la rencontre les FDME devront être téléchargées par le club organisateur.	

#### Art 8 - FORMULE SPORTIVE

### POULE FINALE M15 FEMININE

#### I. COMPOSITION DES POULES

Les poules de la phase finale sont composées en suivant le serpentini établi sur la base du classement général\* de l'ensemble des tours depuis le début de la compétition. Si deux équipes issues de la même poule du dernier tour sont amenées à devoir se rejouer, une inversion des équipes est effectuée en conservant les têtes de série.

\*Le classement général est établi de la manière suivante :

1. Points sur l'ensemble des tours / nombre de tours joués
2. Coefficient sets/ nombre de tours joués
3. Coefficient points / nombre de tours joués

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1- AS. SP DE SARTRUVILLE	1- ASBAM MONTPELLIER	1- LES NEPTUNES NANTES V. ASS	1- ASV - ARTS ET SPORTS A VILLEBON
2- CESSON V. SAINT-BRIEUC COTES D'ARMOR	2- VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR	2- NIMES VOLLEY-BALL	2- FREJUS VAR VOLLEY
3- MOUVEMENT VOLLEY BALL	3- STRASBOURG UNIVERSITE CLUB	3- LONGUEAU AMIENS METRO. VB	3- VBC FRANCHEVILLE O. LYONNAIS

## II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

**Vendredi 19 mai 2035**

\* **1<sup>ère</sup> phase** : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	2C/3C	Match MFC025	2D/3D	Match MFD025
10h45	1A/3A	Match MFA025	1B/3B	Match MFB025
13h30	1C/3C	Match MFC026	1D/3D	Match MFD026
15h15	2A/3A	Match MFA026	2B/3B	Match MFB026
16h45	1C/2C	Match MFC027	1D/2D	Match MFD027
18h30	1A/2A	Match MFA027	1B/2B	Match MFB027

### Classement de 1 à 3 des 4 Poules.

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort orienté de sorte que :

- le 1<sup>er</sup> d'une poule ne puisse pas rencontrer le 2<sup>ème</sup> issu de sa poule en ¼ de finale,
- 2 équipes issues de la même poule ne puissent pas se rencontrer avant la finale.

Les poules A et D croiseront par tirage au sort avec les poules B et C. Un représentant de chaque équipe assistera au tirage au sort qui se déroulera à l'issue du dernier match de la journée dans le lieu défini par le délégué fédéral. Ce tirage au sort devra être enregistré par l'organisateur.

**Samedi 20 mai 2035**

\* **2<sup>ème</sup> phase** : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3D	Match MFE028	Poule E	3B/3C	Match MFE029
10h45	¼ finales	1A/2B ou 2C	Match MFF028	¼ finales	1D/2B ou 2C	Match MFF029
13h30	¼ finales	1C/2A ou 2D	Match MFF030	¼ finales	1B/2A ou 2D	Match MFF031
15h15	Poule E	3A/3C	Match MFE030	Poule E	3B/3D	Match MFE030
17h00	½ F Hautes	VQ MFF034 / VQ MFF035	Match MFF034	½ F Basses	P. MFF034 / P. MFF035	Match MFF032
18h45	½ F Hautes	VQ MFF033 / VQ MFF034	Match MFF035	½ F Basses	P. MFF033 / P. MFF034	Match MFF033

**Dimanche 21 mai 2035**

\* **Finales de Classements** : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3B	Match MFE031	Poule E	3C/3D	Match MFE032
10h45	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match MFF035	Places 7/8	Perdants ½ basses	Match MFF033
12h00				Places 5/6	Gagnants ½ basses	Match MFF034
14h00	Finale	Gagnants ½ hautes	Match MFF036	<b>Finale en 3 sets gagnants</b>		

16h00 - Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation **obligatoire** de toutes les équipes

A partir de 17h00, départ des délégations.

## POULE FINALE M15 MASCULINE

### I. COMPOSITION DES POULES

Les poules de la phase finale sont composées en suivant le serpentini établi sur la base du classement général\* de l'ensemble des tours depuis le début de la compétition. Si deux équipes issues de la même poule du dernier tour sont amenées à devoir se rejouer, une inversion des équipes est effectuée en conservant les têtes de série.

\*Le classement général est établi de la manière suivante :

1. Points sur l'ensemble des tours / nombre de tours joués
2. Coefficient sets/ nombre de tours joués
3. Coefficient points / nombre de tours joués

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1- PLESSIS-ROBINSON VB	1- LESCAR PROMOTION VB	1- NARBONNE VOLLEY	1- TOURS VOLLEY-BALL
2- ASBAM MONTPELLIER	2- PAYS DE GRASSE VB	2- MARIGNANE VOLLEY-BALL	2- PUC VOLLEY-BALL
3- NIMES VOLLEY-BALL	3- VITROLLES SPORTS VB	3- LOISIRS I. SPORT ST PIERRE	3- U.S. PONTET V. AVENIR

### II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

**Vendredi 19 mai 2035**

\* **1<sup>ère</sup> phase : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
<b>09h00</b>	2C/3C	Match MMC025	2D/3D	Match MMD025
<b>10h45</b>	1A/3A	Match MMA025	1B/3B	Match MMB025
<b>13h30</b>	1C/3C	Match MMC026	1D/3D	Match MMD026
<b>15h15</b>	2A/3A	Match MMA026	2B/3B	Match MMB026
<b>16h45</b>	1C/2C	Match MMC027	1D/2D	Match MMD027
<b>18h30</b>	1A/2A	Match MMA027	1B/2B	Match MMB027

#### **Classement de 1 à 3 des 4 Poules.**

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort orienté de sorte que :

- le 1<sup>er</sup> d'une poule ne puisse pas rencontrer le 2<sup>ème</sup> issu de sa poule en ¼ de finale,
- 2 équipes issues de la même poule ne puissent pas se rencontrer avant la finale.

Les poules A et D croiseront par tirage au sort avec les poules B et C. Un représentant de chaque équipe assistera au tirage au sort qui se déroulera à l'issue du dernier match de la journée dans le lieu défini par le délégué fédéral. Ce tirage au sort devra être enregistré par l'organisateur.

**Samedi 20 mai 2035**

\* **2<sup>ème</sup> phase : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3D	Match MME028	Poule E	3B/3C	Match MME029
10h45	¼ finales	1A/2B ou 2C	Match MMF028	¼ finales	1D/2B ou 2C	Match MMF029
13h30	¼ finales	1C/2A ou 2D	Match MMF030	¼ finales	1B/2A ou 2D	Match MMF031
15h15	Poule E	3A/3C	Match MME030	Poule E	3B/3D	Match MME031
17h00	1/2 F Hautes	VQ MMF034 / VQ MMF035	Match MMF034	1/2 F Basses	P. MMF034 / P. MMF035	Match MMF032
18h45	1/2 F Hautes	VQ MMF033 / VQ MMF034	Match MMF035	1/2 F Basses	P. MMF033 / P. MMF034	Match MMF033

**Dimanche 21 mai 2035**

\* **Finales de Classements : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3B	Match MME031	Poule E	3C/3D	Match MME030
10h45	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match MMF035	Places 7/8	Perdants ½ basses	Match MMF033
12h00				Places 5/6	Gagnants ½ basses	Match MMF034
14h00	Finale	Gagnants ½ hautes	Match MMF036	<b>Finale en 3 sets gagnants</b>		

16h00 - Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation **obligatoire** de toutes les équipes.

A partir de 17h00, départ des délégations.

**Art 9 – BALLON**

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Organisateur
Nombre de ballons minimum mis à disposition par terrain	14
Ramasseurs de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1

**Le modèle du ballon utilisé pour la phase finale est laissé à la discrétion du club organisateur, celui-ci doit en informer les clubs participants 15 jours avant le 1<sup>er</sup> jour de la phase finale. Le modèle choisi devra être utilisé sur l'ensemble de la compétition.**

Seule la licence « Compétition Extension Volley-Ball » permet l'inscription d'un(e) joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant correspondante à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence encadrement extension dirigeant.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

#### Art 11 – ARBITRAGE

Les désignations des arbitres et du marqueur seront effectuées par les superviseurs CFA.

#### Art 12 – FORFAIT

Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d'une amende administrative prévue au RG Tarif Amendes et Droits.

#### Art 13 – REGLEMENTATION FINANCIERE

##### I – A la charge des GSA :

Le droit d'engagement à la phase finale est de **580 Euros** par équipe.

La participation aux frais est de **178 Euros** par équipe.

##### II – A la charge de la FFvolley :

Chaque délégation pourra être composée de 12 joueurs(euses) + 4 encadrants maximum. La prise en charge fédérale est limitée à 10 joueurs(euses) + 2 encadrants. Toute personne supplémentaire sera à la charge du club participant.

La prise en charge s'étend du dîner de la veille de la compétition au déjeuner du dernier jour de compétition (3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 diners).

Toutes réservations non utilisées seront facturées au club participant.

Remboursement par la FFvolley des frais de déplacement par équipe, selon le principe suivant : Frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition selon le barème ci-dessous.

Le calcul est effectué sur la base du nb de km « aller » parcouru par personne, pour 12 personnes maximum, **dont un maximum de 2 encadrants** (internet [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr)).

Km aller x Nb de Présent (12max)	Remboursement
0 à 249 Km	0.00
250 à 549 Km	0.04€
550 à 899 Km	0.08€
900 à +	0.15€



#### Art 14 – REUNION TECHNIQUE

La date et l'heure de la réunion technique sera fixée au plus tard 15 jours avant par l'organisateur. La présence du responsable de chaque équipe est obligatoire, celui-ci devra fournir au Délégué Sportif son **Collectif avec photos** dûment validé par la FFvolley/CFS.